



Revue de presse du CCFD-Terre Solidaire

Spéciale « Paradis fiscaux » - 6 novembre / 21 novembre 2014

Le Point.fr

« Evasion fiscale des multinationales : le Luxembourg sera-t-il mis au pas ? » (6/11)

AFP

« Evasion fiscale : au-delà du « LuxLeaks », encore beaucoup à faire en Europe » (12/11)

CBANQUE

« Evasion fiscale : au-delà du « LuxLeaks » encore beaucoup à faire en Europe » (12/11)
Reprise de la dépêche AFP

24heures

« Evasion fiscale : l'opacité règne en Europe » (12/11)
Article paru également dans sur Le Matin.ch et La Tribune de Genève.ch
Reprise de la dépêche AFP

Challenge.fr
L'économiste en temps réel

« Evasion fiscale : les mauvais élèves européens en matière de transparence » (12/11)
Reprise de la dépêche AFP

Notre temps.com

« Evasion fiscale : au-delà du « LuxLeaks », encore beaucoup à faire en Europe » (12/11)
Reprise de la dépêche AFP

Le journal
Observateur

« Evasion fiscale : les banques françaises sont déjà aux paradis » (13/11)

LE FIGARO.fr

« Les banques françaises massivement présentes dans les paradis fiscaux » (13/11)

LesEchos.fr

« Les paradis fiscaux, au cœur de l'activité internationale des banques françaises » (13/11)

Challenge.fr
L'économiste en temps réel

« Les banques françaises sont massivement présentes dans les paradis fiscaux » (13/11)

Capital.fr

« Les paradis fiscaux préférés des banques françaises » (13/11)

Politis

« Les « profits cachés » (13/11)

ouest france

« Evasion fiscale : au Luxembourg... et ailleurs » (13/11)

Le Monde

« Les banques françaises sont massivement présentes dans les paradis fiscaux » (14/11)

francetvinfo

« Comment les banques françaises tirent profit des paradis fiscaux » (14/11)

la Croix

« Que font donc les banques françaises dans les paradis fiscaux » (14/11)

l'Humanité

« Jean-Claude Juncker pris en flagrant délit de conflit d'intérêts » (14/11)

ouest france

« Evasion fiscale : la pression monte pour les Etats » (14/11)

Centre Presse

« Les banques françaises soignent leurs paradis » (14/11)

Le Télégramme

« Banques françaises. Un tiers des filiales dans les paradis fiscaux » (14/11)

la Nouvelle République

Brève « Repères » sur les paradis fiscaux (14/11)

CBANQUE

« Des paradis fiscaux aux clients à découvert, l'actu bancaire de la semaine » (15/11)



« **Ne pas crier victoire trop vite !** » (15/11)

Interview de Lucie Watrinet parue également dans Le Progrès, Le Bien Public, L'Est Républicain, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Le Républicain Lorrain



« **Les secrets fiscaux bien gardés des entreprises pétrolières et minières françaises** » (15/11)



Annonce de La Matinale de France Culture du 17 novembre avec Lucie Watrinet et Antoine Peillon, journaliste au journal La Croix (17/11)



« **Les timides avancées du G20 en matière d'évasion fiscale** » (18/11)



« **Les touristes fiscaux, véritables détourneurs d'argent public** » (20/11)

Les sites



« **Les banques françaises "massivement" représentées dans les paradis fiscaux** »

<http://www.planet.fr/impots-les-banques-francaises-massivement-representees-dans-les-paradis-fiscaux.729156.1556.html>



« **Toutes les banques françaises profitent des paradis fiscaux** »

<http://www.franceinfo.fr/actu/economie/article/toutes-les-banques-francaises-sont-presentes-dans-les-paradis-fiscaux-600621>



« **Évasion fiscale : les 7 péchés paradisiaques des banques françaises** »

<https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports-37/article/evasion-fiscale-banques-francaises>



« **Paradis fiscaux : les banques françaises y sont très présentes !** »

<http://www.actu-mag.fr/2014/11/13/paradis-fiscaux-les-banques-francaises-y-sont-tres-presentes/#>



« **Les banques françaises accros aux paradis fiscaux** »

<http://www.mediapart.fr/journal/economie/151114/les-banques-francaises-accros-aux-paradis-fiscaux>

Ce document est disponible au service presse si vous avez des difficultés à l'ouvrir



« **Le Luxembourg n'est pas le seul « mauvais élève » de l'évasion fiscale** »

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/12/le-luxembourg-n-est-pas-le-seul-mauvais-eleve-de-l-evasion-fiscale_4522104_3234.html



« **Les banques dans les paradis fiscaux, la France montre l'exemple** »

<http://geopolis.francetvinfo.fr/les-banques-dans-les-paradis-fiscaux-la-france-montre-lexemple-46446>

Radios / TV

Jeudi 6 novembre

- **France Culture** - Lucie Watrinet à l'occasion de la publication de la liste des entreprises qui négocient les conditions de leur fiscalisation lorsqu'elles s'implantent au Luxembourg. Passée au Journal de 12h30 (17'00).

<http://www.franceculture.fr/emission-journal-de-12h30-journal-de-12h30-2014-11-06>

- **RMC** - Lucie Watrinet à l'occasion de la publication de la liste des entreprises qui négocient les conditions de leur fiscalisation lorsqu'elles s'implantent au Luxembourg.

- **RCF** - Lucie Watrinet à l'occasion de la publication de la liste des entreprises qui négocient les conditions de leur fiscalisation lorsqu'elles s'implantent au Luxembourg. Passée au Journal de 19h00 (8'00).

<http://rcf.fr/radio/RCFNational/emission/120683/881478>

- **France 3** - Lucie Watrinet sur le plateau du Grand Soir 3 à l'occasion de la publication de la liste des entreprises qui négocient les conditions de leur fiscalisation lorsqu'elles s'implantent au Luxembourg. Passée au Journal de 22h50 (20'20).

http://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/soir-3/jt-grand-soir-3-jeudi-6-novembre-2014_732771.html

Jeudi 13 novembre

- **France Info** - Lucie Watrinet, au journal de 7h, à l'occasion de la publication du Rapport « Que font les plus grandes banques françaises dans les paradis fiscaux ? » par la plate-forme : "Paradis fiscaux et judiciaires" (rapport coordonné avec le Secours Catholique) qui montre que toutes les banques françaises sont présentes dans des paradis fiscaux, et de façon massive.

<http://www.franceinfo.fr/actu/economie/article/toutes-les-banques-francaises-sont-presentes-dans-les-paradis-fiscaux-600621>

Interview reprise au cours de la matinée.

- **France Info** - Citation du rapport du CCFD-Terre Solidaire dans le journal de 18h. Selon une étude de CCFD-Terre Solidaire, un tiers des filiales des banques françaises seraient présentes dans les paradis fiscaux. Interview d'Antoine Peillon, journaliste à la Croix (6'). Il estime que la situation s'aggrave. Il explique les difficultés à enquêter sur les paradis fiscaux.

- **LCI** - Reprise de l'interview vidéo de Lucie Watrinet de France info au Journal de 9h00. (9h10)

- **LCI** - Citation du Rapport du CCFD-Terre Solidaire dans l'émission « Newsroom » (19h - 20h), Selon le rapport de l'association CCFD-Terre Solitaire, les banques françaises réalisent 1/4 de leur chiffre d'affaires international dans les paradis fiscaux. Interview de Grégoire Niaudet, Caritas France.

- **Arte** - Lucie Watrinet à l'occasion de l'étude publiée le jeudi 12 novembre par la Plateforme : "Paradis fiscaux et solidaires". Passée au Journal de 19h45 (7'52).

http://www.arte.tv/guide/fr/emissions/AJT/arte-journal?vid=051331-227_PLUS7-F (Arte+7)

- **RFI Espagnol** - Caroline Dorémus-Mège sur le rapport « Que font les grandes banques françaises dans les paradis fiscaux ? ». <http://www.espanol.rfi.fr/europa/20141113-atraccion-fatal-los-bancois-franceses-aman-los-paraisos-fiscales>

Samedi 15 novembre

- **France Info** - Citation du rapport du CCFD-Terre Solidaire dans l'émission « Le mot de l'éco » dans le 6h-10h (9h53) : 340 multinationales sont implantées au Luxembourg pour payer moins d'impôts et toutes les grandes banques françaises ont des filiales dans les paradis fiscaux.

Lundi 17 novembre

- **France Culture** - Lucie Watrinet, en première partie, «Les banques françaises profitent-elles des paradis fiscaux ? Paradis fiscaux : à quoi sert le G20 ? », sur le plateau de la Matinale à propos du G20 et de l'évasion fiscale.

<http://www.franceculture.fr/emission-les-matins-les-banques-francaises-profitent-elles-des-paradis-fiscaux-paradis-fiscaux-a-quo>

- **La Première (radio Suisse)** - Lucie Watrinet sur l'évasion fiscale (Luxembourg Leaks et les mesures annoncées au G20) dans le Journal du matin de 6 à 8h (4'45).

<http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/le-journal-du-matin/6289621-presente-par-simon-matthey-doret-17-11-2014.html?f=player/popup>

Vendredi 21 novembre

- **France Inter** - Lucie Watrinet dans l'émission Secret d'info à 19h20.

<http://www.franceinter.fr/emission-secrets-d-info>

- **Arrêt sur images** - Lucie Watrinet avec Pascal Saint-Amans (OCDE) et Pascal Canfin sur le thème des paradis fiscaux

Évasion fiscale des multinationales : le Luxembourg sera-t-il mis au pas ?

Depuis 2013, les pays du G20 ont demandé à l'OCDE de travailler sur un plan d'action pour s'attaquer à l'optimisation des multinationales.

Il y aura "de vraies avancées" sur la lutte contre l'évasion fiscale des grandes entreprises, les 15 et 16 novembre prochains, au sommet de Brisbane en Australie. Michel Sapin a affiché son optimisme, mardi, quant à la mise en œuvre du plan d'action mis sur pied par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) contre "l'érosion de la base d'imposition et des transferts de bénéfices". Le ministre des Finances français ne s'attendait sûrement pas à ce que la lumière soit à ce point braquée sur le sujet jeudi après avec la publication de l'enquête d'un consortium de journalisme d'investigation, ICIJ, et de 40 médias, dont *Le Monde* en France, sur les relations entre des grands groupes internationaux et le Luxembourg. Vingt-huit mille pages de documents de Price Water House Coopers révèlent que le cabinet de conseil américain a négocié les termes du *tax ruling* (décision fiscale) entre 340 multinationales et le Grand-Duché, afin de leur permettre de payer le moins d'impôts possible grâce à une implantation minimale dans le pays. Parfaitement légal, le *tax ruling* permet à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation sera traitée par l'administration fiscale d'un pays avec des garanties juridiques.

Lire aussi : Le Luxembourg au centre d'un scandale d'évasion fiscale Tenus secrets, ces accords fiscaux négociés avec le Luxembourg entre 2002 et 2010, à l'époque où le tout nouveau président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, était encore Premier ministre du pays, ont permis à de grands groupes internationaux de s'assurer qu'ils bénéficieraient bien d'un régime fiscal très avantageux en profitant de règles favorables en vigueur dans le Grand Duché. Et, visiblement, ça ne pose pas de problème au pays. "La pratique du *tax ruling* fait partie de notre patrimoine, et nous voulons la perpétuer dans le respect des règles", avait fait valoir le ministre des Finances du Luxembourg, Pierre Gramegna, dans une interview au *Monde*, le 29 octobre. Les révélations du consortium de journalistes ne font en réalité qu'illustrer par des exemples concrets des pratiques connues contre lesquelles les pays du G20 ont commencé à lutter au moment où les États cherchent à récupérer les impôts qui leur sont dus dans un contexte de crise économique et budgétaire.

L'OCDE se penche déjà sur le *tax ruling*

Le 16 septembre, l'OCDE avait en effet publié ses premières recommandations "pour une approche internationale coordonnée de la lutte

contre l'évasion fiscale de la part des entreprises multinationales", dans le cadre d'un plan d'action de deux ans censé assurer que le profit est taxé là où l'activité est vraiment réalisée. Lancé en 2013, le projet doit être complété d'ici à la fin 2015. "Il y a une mesure prévue sur les pratiques fiscales dommageables qui contient une partie sur les *tax ruling*", se félicite Lucie Watrinet, du Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre solidaire, une association française de développement.

Le plan de l'OCDE recommande de "donner la priorité à l'amélioration de la transparence par le biais d'un échange spontané obligatoire d'informations (entre autorités fiscales, NDLR) sur les décisions relatives à des régimes préférentiels ainsi qu'à l'obligation de requérir à une activité substantielle pour l'instauration de tout régime préférentiel". "Cela instaurerait plus de transparence" sur ce genre de pratiques, décrypte Lucie Watrinet, pour qui la position de l'OCDE sur le sujet mériterait toutefois d'être "clarifiée". Et d'exhorter le G20 à prendre "une position forte la semaine prochaine" à Brisbane. Contrôler les prix des transferts

En attendant, le plan d'action de l'organisation internationale ne se limite pas aux *tax ruling*. "Les règles actuelles permettent, par exemple, de localiser des profits dans des juridictions où il n'y a pas d'autres activités que le financement des entreprises", expliquait Pascal Saint-Amans au *Point* en 2013. "Il y a donc des sociétés qui localisent leurs actifs incorporels (marques, brevets...) dans une juridiction à zéro fiscalité et, par voie de conséquence, leur rémunération." C'est ce que fait Google via l'Irlande. Pour réduire son bénéfice, Google Ireland Limited, filiale vers laquelle remontent les profits réalisés en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, a intelligemment été désignée comme "concessionnaire" des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques) de Google. Elle paye, à ce titre, une redevance de 5,5 milliards de dollars à une société mère, installée aux Bermudes, ce qui constitue, aux yeux de l'Irlande, une charge déductible pour Google Ireland Limited.

Pour mettre un terme à ce genre de schémas complexes, l'OCDE veut, par exemple, s'assurer que les prix des transferts facturés à l'intérieur d'un même groupe soient conformes à la création de valeur, "notamment dans le domaine fondamental des actifs incorporels" (marques, brevets...). Mais l'ampleur des avancées de l'OCDE en la matière dépendra beaucoup de décisions qui ne seront prises qu'en 2015. Vers

la transparence sur les activités des multinationales ?

Parmi les mesures déjà validées figure l'obligation pour les grands groupes de déclarer leur chiffre d'affaires, leurs bénéfices avant impôts, les impôts acquittés et dus, le nombre d'employés, leur capital social et leurs bénéfices non distribués pays par pays. "C'est une demande que nous faisons depuis des années", reconnaît Lucie Watrinet. La chargée de plaidoyer du CCFD-Terre solidaire regrette pourtant amèrement que l'OCDE ne prévoie pas de dévoiler ces informations au grand public, mais seulement aux services fiscaux. Une proposition moins ambitieuse que ce qui a été décidé en Europe pour les seules banques. François Hollande s'était pourtant engagé personnellement sur ce sujet lors de l'annonce de mesures pour la transparence, le 10 avril 2013. "Je veux que cette obligation soit (...), demain, étendue aux grandes entreprises", avait alors affirmé le président français. Une idée soutenue par les ONG mais qui ne sera finalement pas examinée avant 2018 à l'échelle de l'UE. Une temporisation qui n'empêche pas l'Europe d'avancer sur d'autres fronts. Confrontée à la souveraineté quasi totale des États en matière de fiscalité, la Commission européenne a fait preuve d'ingéniosité. Elle a ouvert en juin des enquêtes pour déterminer si le Grand-Duché avait abusé de la pratique du *ruling* en accordant à Amazon et au groupe italien Fiat des conditions fiscales tellement particulières qu'elles pourraient s'apparenter à des aides d'État interdites. Deux autres enquêtes sont en cours sur Apple et l'Irlande ou sur Starbucks et les Pays-Bas. "C'est extrêmement intéressant, juge Lucie Watrinet. "Via les aides d'État illégales, la Commission dit à ces pays *vous faussez la concurrence par vos accords secrets de tax ruling*". Comme quoi la défense de la concurrence peut encore avoir du bon.

Par Marc Vignaud



AFP Général

Mercredi 12 Novembre 2014 - 01:01 - Heure Paris (356 mots)

budget-fiscalité-entreprises-fraude

Evasion fiscale: au-delà du "LuxLeaks", encore beaucoup à faire en Europe (ONG)

Paris, 12 nov 2014 (AFP) - Les pays de l'Union européenne ne sont toujours pas parvenus à trouver des solutions contre l'évasion fiscale et l'opacité financière, qui coûtent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année, estiment mercredi des ONG.

Après les révélations la semaine dernière sur le système d'évasion fiscale massif mis en place au Luxembourg au profit des multinationales, un groupe d'ONG, dont Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire, souligne dans un rapport que le Luxembourg est loin d'être le seul pays concerné par ce phénomène.

Ce rapport compare les politiques mises en place dans 15 Etats de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'évasion fiscale et de garantie de la transparence.

"Le résultat est très décevant. Les progrès sont extrêmement lents et même la France, qui a longtemps été leader sur ces questions, semble faire machine arrière, désormais plus préoccupée par la compétitivité de ses entreprises multinationales", déplore Lucie Watrinet, du CCFD-Terre Solidaire, citée dans un communiqué.

Selon le rapport, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède sont les "mauvais élèves" en matière de transparence, en raison du manque d'informations disponibles sur les propriétaires réels de leurs entreprises et de leur résistance aux initiatives de l'UE pour promouvoir la transparence sur la propriété des entreprises et des trusts. Or cette opacité "aide les entreprises à échapper à l'impôt et à transférer leurs bénéfices".

Les ONG se penchent en particulier sur les conventions fiscales signées avec les pays en voie de développement, qui "poussent souvent pour la réduction des taux d'imposition des transferts financiers" sortant de ces pays, où le revenu de l'impôt sur les sociétés est pourtant "désespérément nécessaire".

abb/ae/arz/jmg



Mercredi 12 Novembre 2014 - 01:11

Evasion fiscale : au-delà du « LuxLeaks », encore beaucoup à faire en Europe

Les pays de l'Union européenne ne sont toujours pas parvenus à trouver des solutions contre l'évasion fiscale et l'opacité financière, qui coûtent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année, estiment mercredi des ONG.

Après les révélations la semaine dernière sur le système d'évasion fiscale massif mis en place au Luxembourg au profit des multinationales, un groupe d'ONG, dont Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire, souligne dans un rapport que le Luxembourg est loin d'être le seul pays concerné par ce phénomène.

Ce rapport compare les politiques mises en place dans 15 Etats de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'évasion fiscale et de garantie de la transparence.

« Le résultat est très décevant. Les progrès sont extrêmement lents et même la France, qui a longtemps été leader sur ces questions, semble faire machine arrière, désormais plus préoccupée par la compétitivité de ses entreprises multinationales », déplore Lucie Watrinet, du CCFD-Terre Solidaire, citée dans un communiqué.

Selon le rapport, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède sont les « mauvais élèves » en matière de transparence, en raison du manque d'informations disponibles sur les propriétaires réels de leurs entreprises et de leur résistance aux initiatives de l'UE pour promouvoir la transparence sur la propriété des entreprises et des trusts. Or cette opacité « aide les entreprises à échapper à l'impôt et à transférer leurs bénéfices ».

Les ONG se penchent en particulier sur les conventions fiscales signées avec les pays en voie de développement, qui « poussent souvent pour la réduction des taux d'imposition des transferts financiers » sortant de ces pays, où le revenu de l'impôt sur les sociétés est pourtant « désespérément nécessaire ».



Mercredi 12 Novembre 2014 - 01:55

Evasion fiscale: l'opacité règne en Europe

Après les révélations sur le système d'évasion fiscale massif mis en place au Luxembourg, des ONG soulignent que bien d'autres pays sont concernés.

Les pays de l'Union européenne ne sont toujours pas parvenus à trouver des solutions contre l'évasion fiscale et l'opacité financière, qui coûtent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année, estiment mercredi des ONG.

Après les révélations la semaine dernière sur le système d'évasion fiscale massif mis en place au Luxembourg au profit des multinationales, un groupe d'ONG, dont Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire, souligne dans un rapport que le Luxembourg est loin d'être le seul pays concerné par ce phénomène.

Ce rapport compare les politiques mises en place dans 15 Etats de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'évasion fiscale et de garantie de la transparence.

«Les progrès sont extrêmement lents»

«Le résultat est très décevant. Les progrès sont extrêmement lents et même la France, qui a longtemps été leader sur ces questions, semble faire machine arrière, désormais plus préoccupée par la compétitivité de ses entreprises multinationales», déplore Lucie Watrinet, du CCFD-Terre Solidaire, citée dans un communiqué.

Selon le rapport, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède sont les «mauvais élèves» en matière de transparence, en raison du manque d'informations disponibles sur les propriétaires réels de leurs entreprises et de leur résistance aux initiatives de l'UE pour promouvoir la transparence sur la propriété des entreprises et des trusts. Or cette opacité «aide les entreprises à échapper à l'impôt et à transférer leurs bénéfices».

Les ONG se penchent en particulier sur les conventions fiscales signées avec les pays en voie de développement, qui «poussent souvent pour la réduction des taux d'imposition des transferts financiers» sortant de ces pays, où le revenu de l'impôt sur les sociétés est pourtant «désespérément nécessaire».

(afp/Newsnet)



Mercredi 12 Novembre 2014 - 07:58

Evasion fiscale: les mauvais élèves européens en matière de transparence

L'évasion fiscale et l'opacité financière coûtent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année selon Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire.

Les pays de l'Union européenne ne sont toujours pas parvenus à trouver des solutions contre l'évasion fiscale et l'opacité financière, qui coûtent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année, estiment mercredi 12 novembre des ONG.

Après les révélations la semaine dernière sur le système d'évasion fiscale massif mis en place au Luxembourg au profit des multinationales, un groupe d'ONG, dont Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire, souligne dans un rapport que le Luxembourg est loin d'être le seul pays concerné par ce phénomène.

Ce rapport compare les politiques mises en place dans 15 Etats de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'évasion fiscale et de garantie de la transparence.

La France fait machine arrière

"Le résultat est très décevant. Les progrès sont extrêmement lents et même la France, qui a longtemps été leader sur ces questions, semble faire machine arrière, désormais plus préoccupée par la compétitivité de ses entreprises multinationales", déplore Lucie Watrinet, du CCFD-Terre Solidaire, citée dans un communiqué.

Selon le rapport, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède sont les "mauvais élèves" en matière de transparence, en raison du manque d'informations disponibles sur les propriétaires réels de leurs entreprises et de leur résistance aux initiatives de l'UE pour promouvoir la transparence sur la propriété des entreprises et des trusts. Or cette opacité "aide les entreprises à échapper à l'impôt et à transférer leurs bénéfices".

Les ONG se penchent en particulier sur les conventions fiscales signées avec les pays en voie de développement, qui "poussent souvent pour la réduction des taux d'imposition des transferts financiers" sortant de ces pays, où le revenu de l'impôt sur les sociétés est pourtant "désespérément nécessaire".

(Avec AFP)

businessbourse.com.



Mercredi 12 Novembre 2014 - 02:16

Evasion fiscale: au-delà du "LuxLeaks", encore beaucoup à faire en Europe

Les pays de l'Union européenne ne sont toujours pas parvenus à trouver des solutions contre l'évasion fiscale et l'opacité financière, qui coûtent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année, estiment mercredi des ONG.

Après les révélations la semaine dernière sur le système d'évasion fiscale massif mis en place au Luxembourg au profit des multinationales, un groupe d'ONG, dont Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire, souligne dans un rapport que le Luxembourg est loin d'être le seul pays concerné par ce phénomène.

Ce rapport compare les politiques mises en place dans 15 Etats de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'évasion fiscale et de garantie de la transparence.

"Le résultat est très décevant. Les progrès sont extrêmement lents et même la France, qui a longtemps été leader sur ces questions, semble faire machine arrière, désormais plus préoccupée par la compétitivité de ses entreprises multinationales", déplore Lucie Watrinet, du CCFD-Terre Solidaire, citée dans un communiqué.

Selon le rapport, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède sont les "mauvais élèves" en matière de transparence, en raison du manque d'informations disponibles sur les propriétaires réels de leurs entreprises et de leur résistance aux initiatives de l'UE pour promouvoir la transparence sur la propriété des entreprises et des trusts. Or cette opacité "aide les entreprises à échapper à l'impôt et à transférer leurs bénéfices".

Les ONG se penchent en particulier sur les conventions fiscales signées avec les pays en voie de développement, qui "poussent souvent pour la réduction des taux d'imposition des transferts financiers" sortant de ces pays, où le revenu de l'impôt sur les sociétés est pourtant "désespérément nécessaire".

Jeudi 13 Novembre 2014

Economie

Evasion fiscale : les banques françaises sont déjà aux paradis

Tous les établissements français détiennent des filiales dans les paradis fiscaux, en particulier le Luxembourg.

Toutes les banques françaises détiennent des filiales dans les paradis fiscaux, pointe un rapport de la plate-forme "Paradis fiscaux et solidaires", révélé par France-Info, jeudi 13 novembre.

Depuis la loi bancaire, tous les établissements doivent rendre publique l'activité de leurs filiales pays par pays. Des données décortiquées dans un rapport. Résultat : un tiers des filiales hors de France des cinq plus grandes banques françaises se situent dans les paradis fiscaux. BNP-Paribas détient ainsi 31% de ses filiales étrangères dans ceux-ci. Le chiffre grimpe à 54% pour le Crédit mutuel.

Le Luxembourg prisé

Le Luxembourg semble le pays le plus prisé, le chiffre d'affaires généré là-bas est trois fois supérieur à ceux des autres pays. Les banques plébiscitent aussi la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande et la Suisse.

Autre point : la "productivité" de salariés. En effet, les banques affirment qu'elles exercent une réelle activité dans les paradis fiscaux. Seulement, en regardant de plus près le chiffre d'affaires par salarié, la plate-forme note par exemple qu'un salarié de la Banque Populaire-Caisse d'épargne en Irlande serait 13 fois plus productif que ses collègues en France.

Ce qui est évidemment aberrant", tacle France-Info. "Cela démontre bien que les établissements bancaires se servent de ces filiales comme d'une adresse fiscale aux exonérations juteuses."

Le rapport de "Paradis fiscaux et solidaires", qui pointe en particulier le Luxembourg, intervient une

semaine après les révélations de la presse, dites "Luxleaks", sur le système d'évasion fiscale massif mis en place dans le Grand-Duché au profit des multinationales. Entre 2002 et 2010, Le Luxembourg aurait passé des accords fiscaux avec 340 multinationales, dont Apple, Amazon, Ikea, Pepsi, Heinz, Verizon ou AIG, afin de minimiser leurs impôts.

LireLuxLeaks : le "tax ruling", comment ça marche ?

"La France fait machine arrière"

Mais le Luxembourg serait loin d'être le seul pays concerné par l'évasion fiscale, a souligné mercredi un groupe d'ONG, dont Oxfam France et CCFD-Terre Solidaire. Dans un rapport, il compare les politiques mises en place dans 15 Etats de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'évasion fiscale et de garantie de la transparence.

Le résultat est très décevant. Les progrès sont extrêmement lents et même la France, qui a longtemps été leader sur ces questions, semble faire machine arrière, désormais plus préoccupée par la compétitivité de ses entreprises multinationales", déplore Lucie Watrinet, du CCFD-Terre Solidaire.

Selon le groupe d'ONG, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède sont les "mauvais élèves" en matière de transparence, en raison du manque d'informations disponibles sur les propriétaires réels de leurs entreprises et de leur résistance aux initiatives de l'UE pour promouvoir la transparence sur la propriété des entreprises et des trusts. Or cette opacité "aide les entreprises à

échapper à l'impôt et à transférer leurs bénéfices".

Les ONG se penchent en particulier sur les conventions fiscales signées avec les pays en voie de développement, qui "poussent souvent pour la réduction des taux d'imposition des transferts financiers" sortant de ces pays, où le revenu de l'impôt sur les sociétés est pourtant "désespérément nécessaire".

[lenouvelobservateuravecAFP](#)

Les banques françaises massivement présente dans les paradis fiscaux

D'après une étude menée par la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, un tiers des filiales étrangères des cinq plus grandes banques françaises se trouvent dans des pays à la législation opaque. Ces filiales ont dégagé près de 14 milliards d'euros de revenus l'an dernier.

Les cinq plus grosses banques françaises sont massivement présentes au sein des paradis fiscaux. C'est la conclusion de la loi bancaire de juillet 2013. Résultat: «Les paradis fiscaux sont au cœur de l'activité des banques françaises, indépendamment de leur taille. Elles sont toutes concernées», assure Lucie Watrinet du CCFD-Terre Solidaire, co-auteure de l'étude.

• Combien de filiales les cinq établissements bancaires possèdent-ils dans les paradis fiscaux?

Sur la base de la liste du Tax Justice Network, qui contient 60 pays identifiés comme des paradis fiscaux (Bermudes, Bahamas, îles Caïmans, Luxembourg...), les cinq banques possèdent au total 578 filiales dans des pays «paradisiaux». Un chiffre en progression par rapport à 2012 (527). L'existence de ces filiales est plus ou moins importante selon les banques: 170 pour BNP, 91 pour BPCE, 139 pour la Société générale (chiffre multiplié par 3 sur les deux dernières années), 44 pour le Crédit Mutuel et 133 pour le Crédit Agricole. Ces filiales situées dans les paradis fiscaux représentent 34% des filiales étrangères de ces établissements (c'est même 54% pour le Crédit Mutuel).

A noter que les filiales britanniques, américaines et portugaises ont été exclues de l'étude pour ne pas fausser les résultats. Les États-Unis, où se trouve le Delaware, le Royaume Uni avec la City, et le Portugal avec Madère figurent bien sur la liste du Tax Justice Network mais «les données fournies par les banques n'étaient pas suffisamment précises pour nous permettre de ne retenir que les filiales situées spécifiquement dans ces territoires», précise les auteurs.

• Quel est le paradis fiscal préféré des banques françaises?

Il s'agit du Luxembourg, dont la légèreté fiscale a été mise en lumière la semaine dernière par une enquête, baptisée «LuxLeaks». Au total, 118 filiales y sont domiciliées. Elles concentrent près du quart de l'activité des banques françaises dans les paradis fiscaux. «Cela fait beaucoup pour un pays d'un demi-million d'habitants», ironise Lucie Watrinet. «Pendant longtemps, on s'est focalisé sur les îles pour désigner les paradis fiscaux alors que le plus important se trouve près de chez nous», ajoute-t-elle.

L'autre paradis fiscal préféré est la Belgique qui «reste a bien des égards un véritable paradis fiscal: pas d'impôts sur les revenus des capitaux

et secret bancaire pour les résidents notamment», notent les auteurs. Pays Bas, Irlande et Suisse sont aussi dans le top 5 du classement par nombre de filiales.

• Combien ces filiales génèrent-elles de revenus?

D'après l'enquête, ces filiales paradisiaques ont dégagé l'an dernier 13,679 milliards d'euros, soit 26% du produit net bancaire (l'équivalent du chiffre d'affaires) réalisé par ces cinq banques à l'international. L'étude mais aussi en lumière un fait important: sur certains territoires opaques, caribéens pour la plupart, les banques ont un faible voire quasi inexistant produit net bancaire mais plusieurs filiales. C'est le cas des 4 filiales du Crédit Mutuel aux Bahamas ou des Bermudes, dans lesquelles la BNP, la Société Générale et le Crédit Agricole ont toutes quelques filiales dont le produit net bancaire est également très faible. «Cela peut laisser penser qu'il s'agit essentiellement de conduits qui permettent de profiter des avantages juridiques et réglementaires de ces centres offshore», avancent les auteurs.

• Que font ces filiales dans les paradis fiscaux?

Difficile de répondre clairement. La Société Générale a classé ses filiales en 8 catégories d'activités imprécises tandis que la BPCE en retenait 86 plutôt détaillées... «Les banques n'ont pas été transparentes sur ce qu'elles font dans ces paradis fiscaux», regrette Lucie Watrinet. L'étude tire toutefois une conclusion globale: ces filiales sont essentiellement spécialisées en solutions de placement, financement structuré ou gestion d'actifs. L'activité de détail y est moins importante (deux fois moins que dans les autres filiales du groupe pour la BNP, trois fois moins pour le Crédit Agricole).

• Les salariés des filiales paradisiaques sont-ils productifs?

Oui, à en croire l'étude. Les 43.312 personnes qui travaillent dans les paradis fiscaux génèrent donc 13,679 milliards d'euros, comme vu précédemment. Autrement dit, un salarié travaillant dans un paradis fiscal réalise en moyenne deux fois plus de chiffre d'affaires qu'un salarié employé dans le reste des filiales (et même plus de trois fois pour la Société Générale). Les plus productifs pour la Société Générale se trouvent à Hong Kong, en Irlande pour Crédit Agricole ou à Singapour pour

BPCE. Comment ces employés arrivent-ils à une telle productivité? En menant des activités plus risquées? Moins fiscalisées? Les règles sont-elles contournées? «Cela soulève de nombreuses questions», confirme Lucie Watrinet, sans pouvoir donner de réponse précise.

L'enquête relève également les bizarreries entourant les îles Caïmans. Les cinq plus grandes banques françaises y détiennent au total plus d'une quinzaine de filiales mais aucune n'y a d'employés. Preuve selon les auteurs que les îles Caïmans offrent des avantages réglementaires et fiscaux pour mener des activités de titrisation ou de financements structurés sans salariés.

L'an prochain, les banques doivent publier les informations concernant les impôts qu'elles payent, les subventions qu'elles reçoivent et les bénéfices qu'elles réalisent. «Nous publierons alors une nouvelle étude, plus complète», promet Lucie Watrinet. «La transparence est possible, elle a des effets dissuasifs. Il faut maintenant qu'elle soit étendue aux entreprises et surtout rendue publique. C'est une de nos revendications phares pour le G20», ajoute-t-elle. Ce dernier doit se réunir les 15 et 16 novembre pour adopter des mesures fortes visant à mettre un terme aux pratiques fiscales agressives des multinationales.

Optimisation fiscale: comment ça fonctionne

Le nouvel arsenal contre l'évasion fiscale des multinationales

Les paradis fiscaux sont-ils en voie de disparition?

LuxLeaks : «Je suis politiquement responsable» admet Jean-Claude Juncker

Gazzane, Hayat

Jeudi 13 Novembre 2014 - 17:19

Les paradis fiscaux, au cœur de l'activité internationale des banques françaises

+ DOCUMENT Plus du tiers des filiales étrangères des banques françaises sont situées dans des paradis fiscaux ou judiciaires, selon une étude de la Plateforme Paradis Fiscaux. Elles génèrent près de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Alors que le prochain G20, les 15 et 16 novembre, compte s'attaquer aux pratiques d'optimisation fiscale agressive des multinationales, une étude publiée jeudi par la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires (CCFD Terre Solidaire) révèle que « la présence des banques françaises dans les paradis fiscaux reste tout sauf anecdotique ou marginale ».

Pour la première fois, en 2014, les grands établissements de la place de Paris - BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole et Crédit Mutuel - ont publié des données relatives à leurs filiales dans ces territoires opaques (nombre global, nombre de salariés employés et chiffre d'affaires). Une obligation qui découle de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires adoptée en 2013 dans l'Hexagone et qui devrait bientôt être effective au niveau européen. A partir de 2016, conformément à la directive CRD IV, toutes les banques européennes devront ainsi rendre publiques des informations concernant leur chiffre d'affaires et les impôts payés au titre de leurs activités dans les paradis fiscaux.

577 filiales dans les paradis fiscaux

Pour l'heure, les données mises à disposition par les banques françaises confirment leur présence massive dans ces territoires à la fiscalité et au droit du travail avantageux. 34 % de leurs filiales à l'étranger - 577 au total - sont en effet situées dans des paradis fiscaux ou judiciaires. En 2012, les cinq banques françaises ne détenaient que 527 filiales dans ces territoires.

BNP Paribas est la banque française la plus présente dans les paradis fiscaux avec 170 filiales, devant Société Générale (139), Crédit Agricole (133), BPCE (91) et Crédit Mutuel (44). La banque de la rue d'Antin a toutefois réduit de moitié sa présence dans ces territoires depuis 2012, une évolution à certes mettre en

perspective avec l'évolution globale du nombre de filiales du groupe, lui aussi divisé par deux. La Société Générale a, en revanche, accru sa présence en multipliant par trois le nombre de ses filiales dans les paradis fiscaux depuis 2012.

Au total, 26 % de l'activité internationale des banques françaises est réalisée dans des paradis fiscaux, soit un montant total de 13,7 milliards d'euros. A titre d'exemple, les banques françaises réalisent un produit net bancaire (PNB) trois fois moins important dans les BRICS que dans les paradis fiscaux. Là encore, BNP Paribas réalise le plus gros chiffre d'affaires dans ces territoires opaques : 8 milliards d'euros, soit 21 % de son PNB global. Viennent ensuite Société Générale (2,4 milliards d'euros), Crédit Agricole (1,9 milliard d'euros), Crédit Mutuel (876 millions d'euros) et BPCE (495 millions d'euros).

Le Luxembourg, destination préférée des banques françaises

Dans le collimateur de la Commission Européenne depuis qu'a éclaté le scandale du « LuxLeaks », le Luxembourg apparaît comme la destination préférée des banques françaises. Elles disposent au total dans le Grand Duché de 118 filiales et près du quart du chiffre d'affaires qu'elles réalisent dans les paradis fiscaux y transite. Les autres destinations privilégiées par les banques françaises, en termes de nombre de filiales, sont la Belgique, les Pays Bas, l'Irlande et la Suisse. Quant au chiffre d'affaires généré dans ces territoires, Hong Kong, la Suisse et Singapour se classent dans le top 5.

Les chiffres publiés ne permettent pas, pour l'heure, de déterminer avec précision de quelle nature relève l'activité des banques françaises dans les paradis fiscaux. S'agit-il d'activités réelles, de procédés d'optimisation fiscale ou encore de montages afin de contourner la

régulation ? Le cas des Bermudes ou des Iles Caïmans alimente toutefois les soupçons d'activité offshore. Les banques françaises y détiennent de nombreuses filiales - une quinzaine aux Caïmans -, et pourtant aucune d'entre elles n'y a d'employés, les chiffres d'affaires affichés sont de plus très disparates, parfois négatifs. De même, Crédit Mutuel possède quatre filiales aux Bahamas dont le PNB ne pèse que 0,02 % du PNB global.

Aurélié Abadie



Jeudi 13 Novembre 2014 - 11:04

Les banques françaises sont massivement présentes dans les paradis fiscaux

Un tiers des des filiales à l'étranger des cinq plus grands établissements bancaires sont installées dans les paradis fiscaux, selon une nouvelle étude.

Les grandes banques françaises sont massivement présentes dans les paradis fiscaux

. C'est le constat fait par une étude de la plateforme "Paradis fiscaux et judiciaires" , qui réunit plusieurs associations de lutte contre l'évasion fiscale, citée par France Info. Selon cette enquête, un tiers des filiales à l'étranger des cinq plus grands établissements bancaires français (BNP-Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel) sont installées dans les paradis fiscaux.

D'après France Info, " BNP-Paribas détient 31 % de ses filiales étrangères dans des paradis fiscaux, et le Crédit mutuel 54 %". "Un quart du chiffre d'affaire des banques françaises est réalisé dans les paradis fiscaux. Elles sont toutes impliquées" précise Lucie Watrinet, spécialiste des paradis fiscaux au CCFD-Terre solidaire, au micro de la radio.

117 filiales au Luxembourg

Selon l'étude, 26 % du chiffre d'affaires international des grandes banques françaises serait ainsi réalisé dans les paradis fiscaux. En tête des pays les plus attractifs on retrouve le Luxembourg (117 filiales présentes), devant la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande et la Suisse.

En termes de chiffre d'affaires réalisé, les salariés des banques situés dans les paradis fiscaux sont "au minimum 2 fois plus productifs que les salariés situés dans les autres territoires (plus de 3 fois pour la Société Générale et 13 fois pour le salarié irlandais de la BPCE)" indique l'étude.

Les Iles Caïmans constituent le trou noir des activités bancaires : "des chiffres d'affaires très disparates (parfois négatifs), une quinzaine de filiales pour les grandes banques françaises, mais aucune n'y a d'employés, au motif qu'ils sont localisés dans d'autres pays, ou que les activités réalisées sont imposées dans d'autres territoires" soutient l'étude.

Spécialisées en solutions de placement

Par ailleurs, les filiales présentes dans ces paradis fiscaux sont essentiellement spécialisées en solutions de placement, financement structuré ou gestion d'actifs. L'activité de détail "est très minoritaire (2 fois moins qu'ailleurs pour la BNP - Paribas, 3 fois moins pour le Crédit Agricole)" précise l'étude.

Le loi bancaire oblige depuis cette année les banques, et plus largement l'ensemble des grands groupes français, à rendre publics leurs activités et leur niveau d'imposition dans les paradis fiscaux.

& span id="mce_marker" data-mce-type="bookmark" & #65279;ÈB; & /span &

Les grandes banques françaises sont massivement présentes dans les paradis fiscaux selon cette étude. TOBIAS HASE/DPA PICTURE-ALLIANCE/AFP.



Jeudi 13 Novembre 2014 - 17:32

Les paradis fiscaux préférés des banques françaises

Luxembourg, Iles Caïmans, Singapour, Bahamas... Les banques françaises sont toujours massivement implantées dans des paradis fiscaux, à en croire une étude publiée par la "Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires" - un consortium regroupant des ONG et des organisations syndicales - et chapeauté par l'association CCFD-Terre Solidaire et le Secours Catholique.

Pour arriver à cette conclusion, les auteurs ont épluché les récents documents publiés par les 5 plus grandes banques françaises (BNP Paribas, Société générale, Crédit Mutuel, BPCE et Crédit agricole) sur leurs filiales. Depuis cette année, la loi oblige en effet ces établissements à détailler, pays par pays, la liste de leurs succursales, leur chiffre d'affaires et leurs effectifs. Ils les ont ensuite comparé à la liste des territoires opaques établie en 2009 par l'association "Tax Justice Network", qui comprend 60 pays.

Certes, cette analyse comporte des limites. D'une part, elle ne distingue pas l'activité réelle de l'activité offshore. Ce qui peut donc biaiser les résultats, notamment pour les pays où ces banques y ont des filiales commerciales, comme BNP en Belgique avec Fortis. De plus, le nombre de filiales déclarées dépend fortement du "périmètre de consolidation" choisi par les banques. "Les banques ont une marge de manœuvre dans la définition de leur périmètre de consolidation (...) qui leur permet de décider qu'en dessous de certains seuils (taille de bilan, chiffre d'affaires, effectifs), les entités sont "non significatives et donc non consolidées", expliquent les auteurs.

Le bilan a tout de même de quoi faire réfléchir: 34% des filiales étrangères de ces banques sont basées dans des paradis fiscaux. Ces établissements français y réalisent 26% de leur chiffre d'affaires à l'international, soit un montant de 13,7 milliards d'euros en 2013. Sur ce critère, la palme revient à BNP Paribas, dont les 170 filiales implantées dans ces Etats ont dégagé un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros. Rapporté à l'activité totale des banques, c'est le Crédit Mutuel qui arrive devant avec plus de la moitié de ses filiales étrangères basées dans des pays à la fiscalité accommodante, générant 35% de ses revenus à l'international.

Politis

Jeudi 13 Novembre 2014

ÉCONOMIE

Les «profits cachés»

Le « Luxembourg Leaks » n'était qu'un amuse-bouche. Un rapport publié le 12 novembre par un réseau européen de 47 ONG spécialisées dans la finance et la réduction de la pauvreté revient sur « les profits cachés » dans 15 pays européens. « Nous avons cherché à savoir si les gouvernements de l'UE tiennent leurs promesses de lutte contre l'évasion fiscale et l'opacité financière, et le résultat est très décevant. Les progrès sont extrêmement lents et même la France [...] semble faire machine arrière, désormais plus préoccupée par la compétitivité de ses multinationales », explique Lucie Watrinet, du CCFD-Terre solidaire. Autre conséquence, la baisse substantielle des taux d'imposition des pays en développement. L'évasion fiscale est, décidément, une guerre contre les peuples.



Edition : Saint-Brieuc, Caen, Pays d'auge, Concarneau, Lannion-Paimpol, Angers Segré, Orne, La Baule - Guérande, Le Mans Sarthe Nord, Redon, Vendée-Ouest La Roche - Littoral, Ploërmel, Nantes Sud-Loire Vignoble, Fougères, Pornic Pays-de-Retz, Rennes Sud, Pontivy, Vire Falaise, Loudéac-Rostrenen, Fontenay-Luçon, Rennes, Nantes, Rennes Ouest, Cholet, St Lô Coutances, Châteaulin-Carhaix, Les Sables d'Olonne, Lamballe, Château-Gontier, Nord-Mayenne, Vendée-Est Montaigu - Les Herbiers, Laval, Morlaix, Quimper, Quimperlé, Brest, Vannes, St Malo, Cherbourg, Vitré, Challans - Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Dinan, Guingamp, Sud-Manche, Chateaubriant Ancenis, Auray, Sarthe Sud, Rennes Nord, St Nazaire - La Baule, Lorient, Rennes Est, Bayeux Caen, Nantes Nord-Loire

Jeudi 13 Novembre 2014

Économique et social

Évasion fiscale : au Luxembourg... et ailleurs

C'est un groupe d'ONG tel Oxfam France ou CCFD-Terre Solidaire qui le souligne. Le Luxembourg n'est pas le seul pays à avoir mis en place un système massif d'évasion fiscale, pratique révélée la semaine dernière. D'une manière générale, les pays de l'Union européenne ne sont toujours pas parvenus à trouver des solutions contre l'évasion fiscale et l'opacité financière, selon un rapport qui compare les politiques mises en place dans quinze États de l'Union européenne. Outre le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède sont les « mauvais élèves » en matière de transparence. Des pratiques qui coûtent des milliards d'euros de recettes fiscales chaque année.

Le Monde

Vendredi 14 Novembre 2014

Le Monde Eco et Entreprise

Finance

Les banques françaises sont massivement présentes dans les paradis fiscaux

D'après une étude publiée jeudi 13 novembre par un groupe d'ONG anti-corruption baptisé Plateforme paradis fiscaux et judiciaires (Les Amis de la terre, Anticor, CCFD-Terre solidaire etc.), un tiers des filiales à l'étranger des cinq grandes banques françaises, dont BNP Paribas, sont situées dans les paradis fiscaux, le Luxembourg étant "*leur paradis fiscal préféré*" (117 filiales). Au total, 26 % du chiffre d'affaires international de ces banques est réalisé dans ces centres financiers défiscalisés.

Vendredi 14 Novembre 2014 - 06:15

Comment les banques françaises tirent profit des paradis fiscaux

Une ONG a épluché les chiffres rendus publics par les cinq plus grandes banques françaises. Conclusion: leur présence dans les paradis fiscaux reste "tout sauf anecdotique ou marginale".

La réforme bancaire, votée en 2013, produit ses premiers effets. Pour la première fois, comme l'exige cette loi, les banques françaises ont publié des données concernant leurs filiales dans chacun des pays où elles sont implantées. Cette présentation, appelée "reporting pays par pays" et considérée comme un gage de transparence, devrait être obligatoire l'an prochain pour toutes les banques européennes.

L'ONG CCFD-Terre solidaire a épluché les chiffres rendus publics par les cinq plus grandes banques françaises (BNP, Banque populaire-Caisse d'épargne, Société générale, Crédit mutuel et Crédit agricole). Sa conclusion est sans appel : "En dépit des annonces officielles sur la fin des paradis fiscaux et le retrait des banques de ces territoires opaques, (...) la présence des banques françaises dans les paradis fiscaux reste tout sauf anecdotique ou marginale." Francetv info détaille les principaux enseignements de cette étude.

358 filiales dans des paradis fiscaux

Sur les 3 040 filiales des cinq banques françaises étudiées, 1 698 se trouvent à l'étranger, dont 358 dans l'un des 50 paradis fiscaux et judiciaires recensés par la Cour des comptes américaine. CCFD-Terre solidaire décline également ses statistiques sur la base d'une liste plus large de paradis fiscaux, comprenant notamment la Belgique et les Pays-Bas.

Au total, 21% des filiales étrangères de ces cinq banques françaises se trouvent dans un paradis fiscal. Si ce taux n'est que de 15% pour BNP Paribas, il grimpe à 35% pour le Crédit mutuel.

Des activités floues et très rentables

BNP Paribas et la Société générale sont les deux banques dont le produit net bancaire (PNB) réalisé dans les paradis fiscaux est le plus important, respectivement 3,1 milliards d'euros et 2,2 milliards d'euros. Si l'on compare ces chiffres au PNB réalisé par ces banques à l'international, c'est toutefois le Crédit agricole qui arrive en tête : 20% de son

PNB à l'international provient de ses activités dans les paradis fiscaux.

CCFD-Terre solidaire a rapporté ces revenus au nombre de personnes employées par les filiales domiciliées dans les paradis fiscaux. Verdict : "Un salarié travaillant dans un paradis fiscal réalise en moyenne deux fois plus de chiffre d'affaires qu'un salarié dans le reste des filiales (et même plus de trois fois pour la Société générale)", note le rapport. Exemple extrême : un salarié BPCE en Irlande est plus de treize fois plus productif que les salariés travaillant dans les autres filiales.

"Ces chiffres viennent nous conforter dans l'idée que la nature des activités des banques dans les paradis fiscaux n'est pas du même ordre que dans les autres territoires", souligne l'ONG. En effet, précise l'étude, les banques de détail sont sous-représentées dans les paradis fiscaux. Au contraire, les holdings, "sociétés consolidantes", fonds d'investissements et "sociétés financières" y sont plus présentes qu'ailleurs.

Faute de données suffisamment précises, CCFD-Terre solidaire ne peut pas directement accuser ces établissements bancaires de se livrer à des activités illégales. Mais ces éléments font naître des interrogations quant au but recherché par la création de filiales offshore, qu'il s'agisse d'évasion fiscale (pour les banques elles-mêmes ou pour le compte de leurs clients) ou bien d'une façon d'échapper aux règles qui s'imposent normalement aux banques sur les marchés financiers

Le Luxembourg, paradis des banques françaises

Quelles sont les destinations préférées des cinq banques françaises étudiées ? Loin devant toutes les autres, on trouve le Luxembourg, où s'épanouissent 118 filiales des cinq groupes bancaires français étudiés. Viennent ensuite l'Irlande, la Suisse, Hong Kong, Singapour, Jersey et Monaco.

En termes de richesse générée, le Luxembourg (qui compte à peine plus de 500 000 habitants) arrive là encore loin devant, avec plus de 3 milliards de dollars, devant Hong Kong et la Suisse. L'ONG note que les cinq plus grandes

banques françaises réalisent en moyenne près de 7,5% de leur chiffre d'affaires dans les paradis fiscaux et judiciaires, contre seulement 2,5% dans les pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

Note: le classement proposé par CCFD-Terre solidaire mentionne également la Belgique, les Pays-Bas et la Hongrie. Nous avons décidé de les faire disparaître du classement car ces pays ne font pas partie de la liste des paradis fiscaux de la Cour des comptes américaine.

Ilan Caro



Edition : La Croix

Vendredi 14 Novembre 2014

Economie Rubrique

Que font donc les banques françaises dans les paradis fiscaux ?

Le rapport d'un collectif d'associations interroge sur la présence et le chiffre d'affaires des cinq grandes banques françaises dans des paradis fiscaux. La question de l'évasion fiscale sera au menu du G20 qui se tiendra les 15 et 16 novembre à Brisbane, en Australie.

Alors que le G20, réuni à Brisbane (Australie) les 15 et 16 novembre, doit annoncer des mesures contre l'évasion fiscale et que l'Union européenne est agitée par le scandale dit du « Luxleaks », un collectif d'associations, baptisé Plateforme paradis fiscaux et judiciaires (1) vient de publier un rapport qui pose de nombreuses questions sur les pratiques des cinq principales banques françaises : BNP, BPCE, Société générale, Crédit mutuel et Crédit agricole.

Le document de 18 pages, rendu public jeudi 13 novembre, permet pour la première fois d'avoir une vision globale de leur implantation dans les paradis fiscaux, du nombre de filiales et d'employés qui s'y trouvent, et du chiffre d'affaires qui y est réalisé. La Plateforme dénonce ainsi les « 7 péchés paradisiaques » que les informations récoltées par ses soins permettraient, selon elle, d'établir. Premier point clé : « Les paradis fiscaux sont au cœur de la stratégie de déploiement à l'international des établissements concernés. Plus d'un tiers des filiales étrangères de ces banques sont situées dans ces territoires opaques et 26 % de leur activité internationale est générée à partir de ces pays, pour un produit net bancaire, l'équivalent du chiffre d'affaires, d'un montant total de 13,7 milliards d'euros », explique Grégoire Niaudet, chargé de plaidoyer au Secours catholique et coauteur du rapport

Autre fait marquant : le Grand-Duché du Luxembourg est le paradis fiscal préféré des banques françaises. On y compte 118 filiales « paradisiaques » sur un total de 577. « Et leur chiffre d'affaires au Luxembourg est en moyenne trois fois supérieur à celui généré dans les autres pays. Quand on sait que le Grand-Duché ne compte que 500 000 habitants, difficile d'expliquer cette performance en arguant d'un service aux clients locaux », souligne Lucie Watrinet, chargée de plaidoyer au CCFD-Terre solidaire et l'autre coauteur du rapport.

Alors, que font les banques françaises dans ces paradis qu'elles semblent tant apprécier ? « C'est bien là l'une des questions essentielles posées par notre enquête, insiste Lucie Watrinet. Pourquoi un salarié travaillant dans un paradis fiscal réalise-t-il, en moyenne, deux fois plus de chiffres d'affaires qu'un salarié dans le reste des filiales à l'étranger ? Comment expliquer que les cinq banques détiennent dans les îles Caïmans plus d'une quinzaine de filiales pour lesquelles n'est déclaré aucun employé et qui réaliseraient un produit net quasi inexistant ? » interroge-t-elle.

Pour répondre à ces interrogations, le rapport propose quelques hypothèses. « La préférence marquée des banques françaises pour ces centres offshore laisse supposer qu'elles y trouvent un intérêt particulier, qu'elles profitent des avantages fiscaux et juridiques qu'ils offrent. On peut, par exemple, imaginer que certaines de ces filiales permettent à des clients, particuliers ou entreprises, d'échapper à l'impôt ; ou qu'elles servent de bases pour des opérations risquées, désormais interdites ailleurs », détaille Grégoire Niaudet.

Reste à le prouver. Pour cela, il faudra attendre que les banques publient, comme la loi bancaire adoptée en juillet 2013 les y oblige, des données plus précises sur l'activité de leurs filiales, les bénéfices qu'elles réalisent et les impôts versés à ce titre. Cette obligation de transparence à laquelle elles seront alors soumises à partir de 2015 devrait permettre de dire si la Plate-forme paradis fiscaux et judiciaires avait raison ou non de s'inquiéter.

Les auteurs du rapport le reconnaissent, leur étude est imparfaite. D'abord en raison de la difficulté de collecter les données, pas toujours homogènes. Ensuite parce que la liste des paradis fiscaux retenue, établie par le réseau Tax Justice Network, est l'une des plus exigeantes et peut contribuer à noircir le tableau des résultats.

Des trois banques contactées sur les cinq concernées, seule la Société générale a réagi, non pour commenter un « énième rapport sur le sujet », mais pour préciser que « selon la liste du Trésor français, elle n'avait aucune filiale dans un paradis fiscal et respectait complètement la législation en vigueur. »

Antoine d'Abbundo

Vendredi 14 Novembre 2014

Monde

Paradis fiscaux

Jean-Claude Juncker pris en flagrant délit de conflit d'intérêts

Après les révélations sur le système d'évasion fiscale favorisé par le président de la Commission quand il était premier ministre du Luxembourg, ce dernier plaide la « légalité ». Au Parlement européen, la Gauche unitaire européenne appelle à une motion de censure.

Le groupe de la Gauche unitaire européenne-Gauche verte nordique (GUE) au Parlement européen lance la première riposte politique après les révélations sur le vaste système d'évasion fiscale au Luxembourg, au profit des multinationales, mis en place sous l'autorité du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, lorsque ce dernier était premier ministre du Grand-Duché de 1995 à 2013. En clair, des accords fiscaux « anticipés », négociés (tax rulings) avec plus de 300 multinationales. Les 52 députés de la GUE ont lancé un appel aux eurodéputés afin que soit déposée une motion de censure contre la nouvelle Commission. La motion doit rassembler 76 soutiens au total, mais les progressistes ont d'ores et déjà indiqué qu'aucun appui de l'extrême droite ne serait accepté.

Selon la présidente du groupe parlementaire, Gabi Zimmer, le scandale dit LuxLeaks est « juste un exemple clair de l'acceptation parmi les gouvernements européens d'un système légal d'évasion fiscale et de fraude ». D'après les révélations du Consortium international des journalistes d'investigation (Icij), ces multinationales ont fait transiter des centaines de milliards de dollars par le Luxembourg afin de se soustraire à l'imposition. « Maintenant il n'est plus temps d'attendre et de voir, mais il faut passer à l'action. Ne pas agir reviendrait au même que de donner carte blanche à Juncker et à toutes les multinationales pour continuer ces politiques de fraudes fiscales agressives », juge Malin Bjrk, vice-présidente de la GUE/NGL.

De fait, le système du président de la Commission semble reposer sur la légalité, car il correspond aux « règles législatives nationales et aux règles

internationales », et « au respect de la concurrence loyale », a déclaré ce dernier, mercredi. Fermez le ban. Est donc considéré comme légal le système qui permet aux grandes entreprises de ne pas contribuer au bien commun et au budget de l'état par l'impôt. Pourtant, Juncker s'est sans vergogne défendu d'être le meilleur « ami du grand capital ». (Je) ne (m')excuse pas pour ce que (j')ai pu faire dans mon pays ». Pourtant, les faits sont têtus et confirment la collusion permanente entre les milieux d'affaires et la droite. Jean-Claude Juncker a d'ailleurs reconnu être « politiquement responsable ». A cet égard, le député européen et directeur de l'Humanité, Patrick Le Hyaric, qui en appelle à la saisine du Parlement sur l'harmonisation afin de rétablir la justice fiscale, rappelle : « M. Juncker n'a jamais hésité à brandir l'arme du veto pour bloquer toute avancée européenne contre la fraude et l'évasion fiscales. » Alors que, à l'instar de la Grèce, les peuples du sud de l'Europe sont passés sous les fourches caudines de l'austérité, c'est bien un conflit d'intérêts qui éclate aujourd'hui. « Le grand capital international s'est choisi M. Juncker à la tête de la Commission européenne car il sait qu'il est, pour lui, un homme sûr et qu'avec lui, avec ses 37 000 euros de salaire mensuel, ses égoïstes intérêts seront bien défendus », juge Patrick Le Hyaric.

En juin 2012, le CCFD-Terre solidaire avait déjà démontré que les paradis fiscaux étaient au cœur de l'activité internationale des banques françaises. Les cinq établissements les plus importants comptabilisent ainsi 578 filiales dans les paradis fiscaux et leur préférence va au Luxembourg avec 118 sous-groupes français. Un quart du chiffre d'affaires des

banques françaises est ainsi réalisé dans les paradis fiscaux. Alors que ces chiffres sont rendus publics grâce à la loi bancaire, la France va-t-elle continuer de fermer les yeux ? Oxfam souligne à ce titre que la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales des multinationales représente « un des moyens les plus efficaces de réduire les inégalités », au moment où un rapport de l'Unicef a montré que 2,6 millions d'enfants ont plongé sous le seuil de pauvreté dans les pays les plus riches du monde depuis 2008 et le début des politiques d'austérité. Au total, 76,5 millions d'enfants sont touchés. « Les inégalités se creusent partout dans le monde et la moitié de la population la plus pauvre du monde vit dans les pays membres du G20 », ajoute Oxfam.

Lina Sankari



Edition : Saint-Brieuc, Caen, Pays d'auge, Concarneau, Angers Segré, Lannion-Paimpol, Orne, Le Mans Sarthe Nord, La Baule - Guérande, Redon, Vendée-Ouest La Roche - Littoral, Nantes Sud-Loire Vignoble, Fougères, Ploërmel, Pornic Pays-de-Retz, Rennes Sud, Pontivy, Vire Falaise, Fontenay-Luçon, Rennes, Loudéac-Rostrenen, Nantes, Rennes Ouest, Cholet, St Lô Coutances, Châteaulin-Carhaix, Les Sables d'Olonne, Lamballe, Château-Gontier, Nord-Mayenne, Vendée-Est Montaigu - Les Herbiers, Laval, Morlaix, Quimper, Quimperlé, Brest, Vannes, St Malo, Cherbourg, Dinan, Vitré, Challans - Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Guingamp, Sud-Manche, Chateaubriant Ancenis, Auray, Sarthe Sud, Rennes Nord, St Nazaire - La Baule, Lorient, Rennes Est, Nantes Nord-Loire, Bayeux Caen

Vendredi 14 Novembre 2014

Économique et social

Évasion fiscale : la pression monte pour les États

Après les révélations, la semaine dernière, sur l'optimisation fiscale d'entreprises au Luxembourg, des associations insistent pour que des décisions soient prises ce week-end, lors de la réunion du G20.

L'état se resserre sur les gouvernements, à la veille d'une rencontre en Australie où les 20 pays les plus riches du monde ont promis de s'engager contre l'évasion fiscale. Hier, la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires, qui regroupe 19 ONG et syndicats (dont la CFDT, le Secours catholique, CCFD-Terre solidaire, Transparency international...) a publié une étude sur les pratiques des cinq principales banques françaises (BNP-Paribas, Société générale, BPCE, Crédit mutuel et Crédit agricole). Que révèle-t-elle ? Que ces banques réalisent un peu plus d'un quart de l'ensemble de leur chiffre d'affaires dans des paradis fiscaux, dont l'enquête a retenu une définition large, celle du Tax Justice Network, qui inclut Suisse, Irlande ou Portugal. Des paradis où ces établissements ont installé un tiers de leurs filiales étrangères. Peu d'activités de détail : les banques y proposent surtout des « **solutions de placement, financement structuré ou gestion d'actifs** ». Et le Luxembourg apparaît comme leur paradis fiscal « **préféré** »

L'information fait écho aux révélations faites, il y a une semaine, par un consortium de journalistes internationaux. L'enquête, baptisée « LuxLeaks », mettait en lumière les pratiques d'optimisation fiscale des grandes entreprises au Luxembourg. Pratiques qui leur permettent de réduire drastiquement leurs impôts, à l'heure où les gouvernements européens imposent aux ménages des efforts pour réduire les déficits des États.

Une situation embarrassante pour le nouveau président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui fut pendant dix-huit ans Premier ministre du Luxembourg. Celui-ci est sorti de son silence mercredi, jurant qu'il n'était pas « **l'ami du grand capital** ». Il a souligné que les « **tax rulling** », décriées, se pratiquent dans 22 des 28 pays européens. Mais il a aussi reconnu le sentiment d'« **injustice fiscale** » qu'elles génèrent. « **Ne doutez pas de mon ardeur** » dans la lutte contre l'évasion fiscale, a-t-il promis.

Il y a deux semaines, 80 États s'étaient engagés à échanger

automatiquement les informations financières concernant les particuliers. Reste à imposer la même transparence aux entreprises, plaident les associations.

Vendredi 14 Novembre 2014 - 04:41

Les banques françaises soignent leurs paradis

Une étude menée pour plusieurs ONG sur la foi des bilans des banques françaises confirme la forte présence de celles-ci dans les paradis fiscaux.

C'est un travail de fourmi mais que chaque citoyen peut désormais être en mesure d'effectuer. La plateforme « Paradis fiscaux et judiciaires » composée d'associations et d'ONG* a publié jeudi une vaste étude sur la présence de filiales de banques françaises dans des pays jugés comme étant des paradis fiscaux (lire ci-contre).

La loi bancaire de 2013 impose désormais aux banques de publier leurs activités pays par pays. Et les auteurs de l'étude ont épluché les documents des cinq plus grandes. Sans réelle surprise, il en ressort que ces banques sont présentes dans ces pays et que cette présence est « tout sauf anecdotique ».

A tel point que « 26% de l'activité internationale des banques est générée depuis des pays "paradisiaux" soit un montant total de 13,7 milliards d'euros », essentiellement au Luxembourg et en Suisse. Et encore, ce montant pourrait grimper jusqu'à 35%, environ, si l'étude pouvait intégrer de manière formelle les activités des banques à la City de Londres.

Mais la plate-forme met également au jour des éléments qui posent questions. Elle cite le cas de « quatre filiales du Crédit Mutuel aux Bahamas » dont les activités ne représentent que 0,02% du total global du groupe ou de la présence aux Bermudes d'établissements de la Société Générale et du Crédit Agricole

« dont le produit net bancaire est très faible ». Ces cinq grands groupes ont également une quinzaine de filiales aux îles Caïmans « mais aucune n'a d'employé » (les banques le justifient

en expliquant ces salariés sont en fait situés aux États-Unis). Dans quels buts? Avantages juridiques, soustraction à certaines règles prudentielles, commercialisation de produits spéculatifs risqués, etc, se demande la plate-forme.

Si ce devoir de vérité est nouveau en France, il existe déjà à l'étranger, notamment chez les Anglo-Saxons. Et pour leurs activités dans ces paradis, les groupes français feraient presque parfois figure d'enfants de coeur. « En pourcentage, on est bien en deçà des banques anglo-saxonnes mais à un niveau équivalent à celui obtenu pour Deutsche Bank, Commerzbank, ou Banco Santander », estimait dans une note de blog Gunther Capelle-Blancard, directeur adjoint du Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) en 2013 à l'occasion du débat sur la loi bancaire.

repères

Plate-forme « Paradis fiscaux et judiciaires » rassemble Les Amis de la Terre, Anticor, Attac France, CADTM France, CCFD-Terre Solidaire, CFDT, CGT, CRID, Droit pour la justice, Observatoire citoyen pour la transparence financière internationale, Oxfam, Justice et Paix, Réseau foi et justice Afrique Europe, Secours catholique, Sherpa, Survie, Syndicat de la magistrature, Solidaires Finances Publiques, Transparency International France.

Loi bancaire. La loi de séparation et de régulation des activités bancaires, riche de 100 mesures a été promulguée le 26 juillet 2013. Elle prévoit notamment la séparation des opérations spéculatives des banques et de leurs activités utiles à l'économie. La mesure 52 crée « une obligation de publication annuelle par les banques et les grandes entreprises d'informations concernant leur activité pays par pays ».

Méthodologie. Les auteurs de l'étude

ont utilisé les données que les banques ont publiées entre le 1 janvier et le 1 juillet 2014, leurs documents de référence de l'année écoulée (consultables en ligne). Comme il n'existe aucune liste officielle de paradis fiscaux, ils se sont basés sur la liste de 60 territoires dressée par le Tax Justice Network (un réseau international indépendant lancé en 2003).

Le Télégramme

Edition : Auray, Brest, Brest Abers Iroise, Carhaix, Châteaulin, Concarneau, Dinan - Dinard, Guingamp, Landerneau Lesneven, Lannion - Paimpol, Lorient, Morlaix, Ouest-Cornouaille, Pontivy, Quimper , Quimperlé, Rostrenen - Loudéac, Saint-Brieuc, Vannes

Vendredi 14 Novembre 2014

ECOGENE

Banques françaises. Un tiers des filiales dans les paradis fiscaux

Les grandes banques françaises sont présentes dans les paradis fiscaux, selon une étude dévoilée par France Info. Un tiers des filiales à l'étranger des cinq plus grands établissements sont installées dans les paradis fiscaux, selon cette étude diligentée par la plateforme « Paradis fiscaux et judiciaires », qui réunit plusieurs associations de lutte contre l'évasion fiscale. D'après France Info, « BNP-Paribas détient 31 % de ses filiales étrangères dans des paradis fiscaux, et le Crédit mutuel 54 % ». « Un quart du chiffre d'affaires des banques françaises est réalisé dans les paradis fiscaux. Elles sont toutes impliquées », précise Lucie Watrinet, spécialiste des paradis fiscaux au CCFD-Terre solidaire, au micro de France Info.



Edition : Toutes Editions

Vendredi 14 Novembre 2014

France. Evénement

Repères

Plate-forme « Paradis fiscaux et judiciaires » rassemble Les Amis de la Terre, Anticor, Attac France, CADTM France, CCFD-Terre Solidaire, CFDT, CGT, CRID, Droit pour la justice, Observatoire citoyen pour la transparence financière internationale, Oxfam, Justice et Paix, Réseau foi et justice Afrique Europe, Secours catholique, Sherpa, Survie, Syndicat de la magistrature, Solidaires Finances Publiques, Transparency International France.

Loi bancaire. La loi de séparation et de régulation des activités bancaires, riche de 100 mesures a été promulguée le 26 juillet 2013. Elle prévoit notamment la séparation des opérations spéculatives des banques et de leurs activités utiles à l'économie. La mesure 52 crée « une obligation de publication annuelle par les banques et les grandes entreprises d'informations concernant leur activité pays par pays ».

Méthodologie. Les auteurs de l'étude ont utilisé les données que les banques ont publiées entre le 1 janvier et le 1 juillet 2014, leurs documents de référence de l'année écoulée (consultables en ligne). Comme il n'existe aucune liste officielle de paradis fiscaux, ils se sont basés sur la liste de 60 territoires dressée par le Tax Justice Network (un réseau international indépendant lancé en 2003).



Samedi 15 Novembre 2014 - 09:56

Des paradis fiscaux aux clients à découvert, l'actu bancaire de la semaine

La polémique autour du chiffre d'affaires réalisé par les banques françaises dans les paradis fiscaux; la publication d'une charte recensant de nouvelles obligations pour les banques à destination des clients régulièrement dans le rouge; et « l'anomalie » du PEL, voici ce qu'il ne fallait pas rater cette semaine sur cBanque.

Banques françaises et paradis fiscaux

Depuis jeudi matin, les médias nationaux se sont emparés d'une étude de la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires, un regroupement de 19 ONG et syndicats pilotés par CCFD-Terre Solidaire, portant sur les cinq plus grandes banques françaises : BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole et Crédit Mutuel. Avec une information mise en avant : 26% du chiffre d'affaires international de ces groupes bancaires est réalisé dans des paradis fiscaux, ou du moins définis comme tels par le Tax Justice Network (1). Parmi ces « paradis » : la Suisse, la Belgique, Hong Kong ou encore le Luxembourg, où les banques françaises ont le plus grand nombre de filiales (118) et cœur de l'affaire « Luxleaks » qui a éclaté la semaine passée.

L'étude met en avant le décalage entre les résultats financiers et l'activité supposée dans ces pays, notamment en recoupant chiffre d'affaires et nombre de salariés sur ces territoires. Le rapport pointe par exemple le fait que l'employé de Natixis en Irlande est « le salarié bancaire le plus performant » puisqu'il « réalise 8 fois plus de PNB (produit net bancaire, l'équivalent du chiffre d'affaires pour les banques,

NDLR) que la moyenne des salariés du groupe dans les autres pays ».

La Fédération bancaire française (FBF) a réagi vendredi en critiquant la méthodologie « très contestable » de ce rapport, soulignant le caractère non officiel de la liste de paradis fiscaux établie par Tax Network Justice. La FBF rappelle aussi que les banques françaises ont été « les premières » à se soumettre à la réglementation obligeant les établissements européens à publier la liste de leurs implantations dans tous les pays étrangers, liste qui constitue la base du rapport Plateforme paradis fiscaux. A compter de 2016, toutes les banques européennes devront se plier à cet exercice.

Pour l'anecdote et sans corrélation, la société américaine SNL Financial a publié cette semaine le top 15 des dirigeants de banques européennes les mieux rémunérés: les plus généreuses avec leurs patrons ne sont pas les banques françaises mais les allemandes, les britanniques et les suisses.

Benoît Léty



Edition : Toutes Editions

Samedi 15 Novembre 2014

France Monde

Questions à

Ne pas crier victoire trop vite!



Lucie Watrinet CCFD-Terre Solidaire

D'après l'étude que vous publiez avec les ONG de «La Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires», ces paradis existent encore pour les banques françaises

S. Lenormand Oui, elles localisent un tiers de leurs filiales dans ces paradis fiscaux, et y réalisent un quart de leur chiffre d'affaires à l'international. Et la productivité y est anormalement élevée: jusqu'à treize fois supérieure par employé en Irlande pour une de ces banques. Il faut préciser que ces pratiques sont légales: les entreprises appellent cela de l'«optimisation fiscale», nous préférons parler «d'évasion fiscale», mais ce n'est pas de la fraude, même si c'est une manière pour les banques ou leurs clients de contourner l'impôt.

Mais on nous a annoncé fin octobre à Berlin la fin du secret bancaire

Cet accord sur l'échange automatique d'information permet de mieux lutter contre l'évasion et la fraude fiscales des particuliers. C'est très bien, on avance, mais faisons attention à ne pas crier victoire trop vite: ce

problème est très complexe, il prend de multiples formes.

Qu'attendez-vous du G20 de Brisbane?

Nous saluons que le G20 se soit emparé en 2013 des «pratiques fiscales agressives», comme il dit, en confiant un plan d'action à l'OCDE. C'est reconnaître qu'il y a bien des pratiques nocives. Le plan d'action qui sera adopté est positif, mais nous regrettons qu'il laisse de côté les pays en développement. On estime qu'environ 150 milliards de dollars de recettes échappent chaque année à ces pays, à cause de l'évasion fiscale des multinationales.

Recueilli par Francis BROCHET

Les secrets fiscaux bien gardés des entreprises pétrolières et minières françaises

Que fait Total aux Bermudes ? C'est l'une des questions qu'ont voulu poser quelques dizaines de députés à l'occasion du vote de la loi française transposant les directives européennes sur la transparence des entreprises extractives et forestières le 18 septembre à l'Assemblée nationale, puis le 16 octobre au Sénat.

Cette transposition a permis quelques avancées modestes, mais on est encore très loin du niveau de transparence requis pour lutter effectivement contre la corruption et l'évasion fiscale.

La France était le premier pays à transposer ces directives européennes dans son droit national. Avec un double enjeu.

D'une part, il s'agissait de s'assurer que les multinationales françaises du secteur extractif - Total, mais aussi Areva, GDF Suez, Eramet, et quelques autres - divulguent bien leurs paiements aux États, comme le prévoit le texte européen.

Cette transparence est un élément essentiel dans la lutte contre la corruption, dans un secteur réputé pour son opacité.

Appliquée correctement, la loi française pourrait ainsi permettre de savoir ce que Total verse à la Birmanie, au Yémen ou au Gabon pour l'exploitation de leur pétrole, fournissant des informations indispensables aux administrations et à la société civile qui se penchent sur les revenus liés aux ressources naturelles.

Du Gabon au Delaware : le spectre du transfert de bénéficiaires

Du côté du groupe minier Eramet, c'est une filiale appelée Comilog qui exploite le manganèse au Gabon, pour le revendre à Eramet Marietta, une filiale américaine localisée dans l'Ohio, mais qui, selon les informations du site de la SEC américaine, est enregistrée au Delaware.

Cet État est qualifié de « juridiction non-coopérative », autrement dit de paradis fiscal en plein cœur des États-Unis, par le Tax Justice Network. Eramet n'a pas souhaité s'exprimer à ce sujet.

Ces transactions intra-groupes impliquent un risque de transfert des profits, visant à les localiser là où ils seront le moins imposés. Le risque est d'autant plus fort quand le réseau de filiales passe par des paradis fiscaux.

Face à des multinationales tentaculaires, les administrations fiscales sont démunies. C'est particulièrement le cas dans les pays en développement, où sont souvent localisées les ressources minières ou pétrolières. « En cas d'inspection, c'est l'entreprise qui prend tout en charge et qui fournit les éléments.

Nos administrations n'ont pas les moyens de le faire », rappelle Marc Ona Essangui, secrétaire exécutif de l'ONG gabonaise Brainforest.

Résultat : selon l'OCDE, les pays du Sud voient s'envoler le triple de ce qu'ils reçoivent en aide au développement vers les paradis fiscaux. L'ONG Christian Aid avait estimé cette perte à 160 milliards de dollars chaque année.

Démêler l'écheveau financier des grands groupes

Une quarantaine de députés français ont voulu aller encore plus loin, en proposant un reporting pays par pays complet pour les entreprises extractives et forestières.

Autrement dit, il s'agissait de les obliger à divulguer leurs bénéfices ou leurs effectifs dans tous les pays où elles sont présentes, y compris dans les paradis fiscaux.

Ce qui aurait aligné leurs obligations sur celles des banques [1]. Un outil clé pour aller au-delà de la lutte contre la corruption et s'attaquer directement à l'évasion fiscale, en gagnant une meilleure visibilité des opérations financières de ces groupes, dont la complexité et l'opacité permettent toutes sortes de manipulations].

Aujourd'hui, que ce soit pour la société civile ou les administrations fiscales, il est presque impossible d'identifier tous les lieux d'implantation des groupes internationaux.

Selon un rapport du CCFD-Terre Solidaire publié l'année dernière, sur 883 entités annoncées au sein du groupe, Total ne révèle le nom que de 179 filiales.

Même problème du côté de Perenco : Perenco Rep, la filiale titulaire de la concession de Muanda en République Démocratique du Congo, n'apparaît sur aucun document publié par l'entreprise [

Le manque d'informations disponibles concerne très souvent des territoires dont l'opacité ou les conditions fiscales « optimales » inquiètent la société civile. Perenco a son siège opérationnel au Royaume-Uni et en France, mais ses holdings sont enregistrées aux Bahamas [4].

Les activités de Total en Angola sont gérées depuis les Bermudes, et les opérations en Mauritanie, au Mozambique ou au Venezuela sont contrôlées depuis les Pays-Bas. Les activités de trading du groupe sont localisées en Suisse, via la filiale Totsa, qui achète par exemple le pétrole de Total Gabon.

Des sanctions dérisoires

L'hostilité des entreprises pétrolières et minières - dont il faut rappeler que plusieurs ont l'État français parmi leurs actionnaires - aura-t-elle influé sur la transposition finalement retenue ? C'est ce que suggèrent la trentaine d'organisations de la société civile qui ont suivi les débats.

Car si la loi finalement adoptée introduit effectivement l'obligation pour toutes les entreprises extractives et forestières françaises (ou cotées en France) de rendre publics les impôts, taxes et autres revenus qu'elles versent aux gouvernements des pays dans lesquelles elles opèrent, à partir de 100 000 euros, le texte reste beaucoup plus prudent sur la question des sanctions.

« L'adoption d'un texte de loi exigeant des industries extractives et forestières d'être transparentes est une importante avancée.

Néanmoins, ce texte n'est pas suffisamment ambitieux en l'état. Par exemple, il ne prévoit pas de sanctions dissuasives qui décourageraient les entreprises de présenter des informations erronées, trompeuses ou incomplètes.

La France a les moyens de montrer l'exemple, à l'instar de l'Angleterre qui prévoit un régime de sanctions beaucoup plus strict, » explique Laetitia Liebert, directrice de Sherpa.

Une publication trompeuse ou erronée n'est punie que de 3 750 euros d'amende, pouvant être assortis d'une diffusion publique de la sanction. Rien

d'insurmontable pour des groupes qui engrangent des millions de bénéfices et dont l'image est déjà écornée par de nombreux scandales...

La France à contre-courant ?

Concernant le reporting pays par pays, dont François Hollande promettait encore en avril 2013 l'application à toutes les grandes entreprises françaises, les amendements déposés par les députés ont été systématiquement retoqués par le rapporteur du texte et le gouvernement.

Motif invoqué : la France doit se préoccuper de la compétitivité de ses entreprises. Rendre les informations sur leurs activités publiques serait trop intrusif.

« C'est aller à contre-courant de toutes les évolutions actuelles : le reporting pays par pays tel qu'on le demande est quelque chose vers lequel tout le monde va », s'agace Lucie Watrinet.

« L'OCDE est en train d'élaborer un modèle dans ce sens, et le cabinet comptable PwC vient de révéler que la publication de ces données dans le secteur bancaire européen pourrait avoir un impact positif sur l'économie [10].

La France est passée à côté d'une opportunité d'étendre cette pratique aux secteurs extractifs et forestiers, alors que nous avons été les premiers à la promouvoir pour les banques : on est en pleine régression. »

De plus en plus de voix s'élèvent en effet pour défendre la transparence des entreprises multinationales, y compris du côté des cabinets fiscaux.

Au-delà de l'effet positif sur la collecte d'impôt et les finances publiques, le risque réputationnel lié aux pratiques fiscales devient un enjeu important pour les groupes, vis-à-vis des consommateurs mais aussi des investisseurs.

Contrats négociés à huis-clos, flux financiers opaques, affaires de corruption... l'histoire des entreprises extractives et forestières est émaillée de pratiques douteuses, qui semblent être devenues pour elles une norme acceptable, voire un acquis à défendre. Dans cette perspective, la nouvelle loi française est un premier pas pour lever le voile.

Reste qu'elle est encore largement insuffisante pour traquer les milliards d'euros envolés dans les paradis fiscaux. Les populations des États riches en ressources naturelles, souvent parmi les plus pauvres du monde, devront encore attendre avant de savoir ce que va faire le pétrole de leur pays dans de lointains archipels.

Lire-Voir-Entendre

Lundi

6h20 France Inter : M. Mathias CHAUCHAT, professeur à l'université de Nouvelle-Calédonie ("Le 5/7")

6h30 France Culture : Mme Lucie WATRINET, coordonnatrice des travaux de la plateforme "Paradis Fiscaux et judiciaires", chargée de plaider sur le financement du développement au CCFD-Terre Solidaire ("Les banques françaises profitent-elles des paradis fiscaux ?") ; et M. Antoine PEILLON, Grand reporter à La Croix ("Paradis fiscaux : à quoi sert le G20 ?") ("Les matins")

6h45 France Culture : Mme Sonia LE GOURIELLEC, chercheur à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire ("Les enjeux internationaux" : "Afrique. Quelle politique de la France au Sahel ?")

7h45 BFM Business : M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint (DVG) à la maire (PS) de Paris, chargé de toutes les questions relatives à l'urbanisme, l'architecture, aux projets du Grand Paris, au développement économique et à l'attractivité ("Good morning business")

7h45 France Info : M. Pierre-René LEMAS, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations-CDC ("L'invité de Jean-François ACHILLI")

7h50 France 2 : M. Jean-Christophe CAMBADELIS, député de Paris, Premier secrétaire du PS ("Les Quatre vérités")

7h50 RFI : M. Geoffroy DIDIER, conseiller régional (UMP) de l'Ile-de-France, cofondateur du mouvement "La Droite forte" ("L'invité de la rédaction")

8h18 Europe 1 : L'ancienne ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, députée (UMP) de l'Essonne ("L'interview de Jean-Pierre ELKABBACH")

8h20 France Inter : M. Michel-Edouard LECLERC, président des centres E. Leclerc ("Le 7/9")

8h30 LCP Assemblée nationale : Mme Fanélie CARREY-CONTE, députée (PS) de Paris, et l'ancien ministre Jean-François LAMOUR, député (UMP) de Paris ("Politique Matin")

9h40 France Inter : M. Christophe BARBIER, directeur de la rédaction de "L'Express" ("L'instant M - Le rendez-vous média de France Inter")

10h00 France Inter : MM. Stéphen

KERCKHOVE, délégué général d'Agir pour l'environnement, Philippe SUBRA, professeur à l'Institut français de géopolitique à l'université Paris 8, et Pierre-Yves BOURNAZEL, conseiller de Paris, conseiller régional d'Ile-de-France, secrétaire national de l'UMP, chargé des grands projets et grandes métropoles ("Service public" : "Les barrages de Sivens dont on ne vous parle pas - Les grands travaux inutiles")

10h20 LCP Assemblée nationale : L'ancien ministre Guillaume GAROT, député (PS) de la Mayenne ("Le député du jour")

12h00 RMC : M. Olivier BESANCENOT, membre et ancien porte-parole de la direction du Nouveau parti anticapitaliste ("Le Grand Oral des GG")

12h30 BFM Business : M. Pascal ROCHE, directeur général de la Générale de Santé ("L'invité d'Hedwige CHEVRILLON")

12h30 France Culture : M. Arnaud DANJEAN, député (PPE) au Parlement européen ("Le Journal")

12h30 France O : Interview du président de la République, M. François HOLLANDE, en déplacement en Nouvelle-Calédonie ("Info midi")

13h30 France Inter : Mme Sandrine KOTT, professeur ordinaire et responsable de l'unité d'histoire contemporaine de l'université de Genève ("La marche de l'Histoire" : "La RDA après la chute du mur")

18h00 BFM Business : L'ancien ministre Hervé GAYMARD, député (UMP) et président du conseil général de la Savoie, MM. Jean-Paul BETBEZE, président fondateur de Betbeze Conseil, et Jacques MISTRAL, membre du Conseil d'analyse économique et du Cercle des économistes ("Le Grand Journal")

18h15 France Inter : M. Charles GOERENS, député (ADLE) luxembourgeois au Parlement européen, l'ancien ministre Pascal CANFIN, conseiller principal pour les questions climatiques internationales, World Resources Institute, ancien député (Verts/ALE) au Parlement européen, et Quentin DICKINSON, directeur des affaires européennes de Radio France ("Un jour dans le monde" : "Luxembourg : l'évasion fiscale optimale")

18h20 France Culture : Mme Valérie NIQUET, responsable du pôle Asie à la Fondation pour la recherche stratégique, et M. Jean-Luc DOMENACH, directeur de recherche au CERI Sciences Po ("Du grain à moudre" : "La Chine est-elle décidée à assumer son leadership ?")

19h08 Europe 1 : L'ancien ministre Jack LANG, président de l'Institut du monde arabe ("Le club des grandes voix d'Europe 1")

19h20 France Inter : M. Edmond-Luc HENRY, ancien président de la Fédération française des hémophiles-AFH, Mmes Annie BOREL-DERLON, présidente du conseil scientifique de l'AFH, et Danielle MESSAGER, secrétaire générale de la rédaction de France Inter ("Le téléphone sonne" : "Trente ans après l'affaire du sang contaminé : qu'est-ce qui a changé en matière de santé publique ?")

22h15 France Culture : L'écrivain Elie WIESEL, Prix Nobel de la Paix ("Le 22 h")

22h50 France 2 : L'ancien ministre Jean-Luc MELENCHON, député au Parlement européen, fondateur du Parti de gauche, candidat de ce parti à l'élection présidentielle en 2012, M. Henri GUAINO, député (UMP) des Yvelines, ancien conseiller spécial de M. Nicolas SARKOZY à l'Élysée, et l'ancien Premier ministre Belge Guy VERHOFSTADT, député au Parlement européen et président du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe-ADLE ("Mots croisés")



Mardi 18 Novembre 2014 - 09:29

Les timides avancées du G20 en matière d'évasion fiscale

Dominé par les discussions sur la croissance et le climat, le sommet du G20 a évoqué du bout des lèvres la question de l'évasion fiscale des entreprises.

Le voyage de Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne au sommet du G20 à Brisbane en Australie s'annonçait acrobatique, dans le sillage du scandale des « LuxLeaks » qui ont fortement entaché la réputation du nouveau chef de l'exécutif européen. Mais lors du sommet international, le Luxembourgeois a lancé un appel aux chefs d'État et de gouvernement rassemblés en Australie les 15 et 16 novembre sur la question du rescrit fiscal (ou « tax ruling »), mise en lumière par le récent scandale Luxleaks.

Le rescrit fiscal, ou tax ruling, représente un accord ad hoc entre une entreprise ou un particulier et l'Etat où il est imposé. Le Luxembourg a négocié des accords spécifiques avec des centaines d'entreprises, selon les révélations de l'ICIJ.

Lire : Jean-Claude Juncker contre-attaque sur les « Luxleaks »

Ces accords fiscaux conclus entre des multinationales et des États permettent aux premiers de baisser le montant de leurs impôts.

Offensive de Juncker

« Je souhaiterais la mise en place d'un système d'échange automatique d'informations sur le rescrit fiscal (ruling) et je voudrais que le G20 nous appuie » a affirmé Jean-Claude Juncker à l'issue du Sommet, précisant qu'un tel accord « n'a pas été intégré dans les conclusions du G20 ».

« Le Président Juncker a fait à Brisbane ce qu'il avait promis à Bruxelles, c'est-à-dire défendre fermement un système d'échange automatique d'informations sur les ruling au niveau du G20 » a expliqué un porte-parole de la Commission le 17 novembre.

« Nous nous félicitons de la décision du G20 d'avancer sur la question du ruling ; c'est la Commission qui s'est battue pour que ces mots se retrouvent dans le communiqué final » a-t-il souligné. L'introduction du sujet dans le communiqué final n'a pour l'heure qu'une portée symbolique en l'absence de conséquences concrètes, mais c'est un début selon l'exécutif européen.

Si l'appel de Jean-Claude Juncker à lancer un plan mondial d'échange de donnée n'a pas été adopté à ce stade dans les conclusions du Sommet, la réunion australienne a cependant vu aboutir d'autres dossiers.

Nouvelles échéances pour la transparence fiscale

Rassemblés à Brisbane, les chefs d'État et de gouvernement du G20 se sont en effet accordés sur des mesures en faveur de la transparence fiscale.

« Nous prenons des mesures pour assurer l'équité du système fiscal international et afin de sécuriser les recettes fiscales des États » soulignent les conclusions du G20.

Autre engagement entériné dans les conclusions du sommet international, la finalisation des travaux « d'ici 2015 » engagés par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur les pratiques d'optimisation fiscale agressive des multinationales.

Ce plan d'action visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS « base erosion and profit shifting ») a été approuvé par le G20 en juillet 2013.

Il prévoit d'obliger les entreprises à déclarer dans tous les pays où elles ont des opérations où sont localisées leurs ventes, leurs profits, leurs employés afin de relever les éventuels écarts entre les déclarations et la fiscalité finales appliqués aux entreprises.

L'échange automatique de données fiscales entre les pays devrait ainsi être mis en place « d'ici 2017 - fin 2018 » précisent les conclusions.

Lire : Le G20 fait un pas en faveur du climat

Sur le front de l'évasion fiscale, « le G20 a pris des décisions importantes » s'est réjoui François Hollande lors d'une conférence de presse à l'issue du sommet, qui a précisé que « le G20 fera en sorte de porter à 90 le nombre de pays concerné par l'échange automatique d'informations d'ici 2018 ».

Les dirigeants se sont également félicités des avancées obtenues sur les « boîtes à brevet » (patent box), un mécanisme qui permet aux entreprises innovantes de défiscaliser une partie de leurs dépenses en recherche et développement.

Certaines insuffisances ont néanmoins été relevées par les ONG.

Les industries extractives à la trappe

L'ONG One a notamment relevé la disparition dans le communiqué final de toute référence au principe de transparence des industries extractives.

« Le principe de transparence des industries extractives, obtenu l'année dernière sous la présidence russe, a tout bonnement disparu du communiqué officiel et été relégué en annexe » a regretté l'ONG. L'Australie a des activités extractives extrêmement importantes dans les minerais.

Les avancées sur le sujet de la transparence ont également été jugées timides, puisque les informations sur les activités des multinationales, que les pays se communiqueront dans le cadre de l'échange automatique des données, ne seront pas accessibles à la société civile.

« Nous regrettons particulièrement le fait que les États du G20 aient renoncé à exiger des entreprises multinationales qu'elles rendent publiques des informations concernant les richesses qu'elles créent et les impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont présentes » a renchéri Lucie Watrinet de CCFD Terre Solidaire.

Les touristes fiscaux, véritables détourneurs d'argent public

La Cour de justice européenne vient de confirmer que les états membres pouvaient refuser l'octroi d'aides aux ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne, installés sur leur territoire mais ne recherchant pas de travail. Ce non-événement juridique a pourtant servi de prétexte pour relancer la chasse aux migrants, soupçonnés de profiter de la « générosité » de la Sécu. Ce « tourisme social » est un fantasme. Les touristes fiscaux, en revanche, courent toujours Et pompent allègrement les caisses des états.

Le mythe du « tourisme social »

La décision de la Cour de justice européenne (1) a relancé un débat nauséabond sur l'immigration. Les pays « riches » seraient pris d'assaut par des ressortissants d'Europe de l'Est désireux de profiter de leurs généreuses prestations sociales. Il s'agit en réalité d'un fantasme. Jean-Christophe Dumont, chef de la division « migrations internationales » de l'OCDE, rappelle que les migrants européens ne représentent qu'entre 1 % et 5 % des bénéficiaires des prestations sociales selon les pays. Quant aux migrants chômeurs, ils représentent à peine 1 % de la population européenne. Une approche plus détaillée confirme le caractère marginal du phénomène. « 13,4 % des bénéficiaires du RSA étaient des étrangers en 2012, dont 1,7 % de citoyens de l'Union européenne, souligne l'économiste Antoine Math. Cette proportion n'a quasiment pas bougé depuis 2002. » En attendant, même si le « tourisme social » est une vue de l'esprit, il fait les affaires des responsables de l'UMP et de l'extrême droite. Le Front national s'est immédiatement félicité de la décision de la Cour de justice européenne, tandis que le député UMP éric Ciotti déclarait : « Pour que notre modèle social soit préservé, il faut mettre en place des restrictions, notamment une durée de séjour minimale. »

Le tourisme fiscal se porte bien

Si le « tourisme social » est une légende, les globe-trotters fiscaux existent bien. Milliardaires et multinationales se baladent à travers la planète pour diminuer le poids de leur impôt. Le coût du « tourisme » social n'a, par définition, jamais été mesuré. Celui du tourisme fiscal, en revanche, est connu. En France, l'évasion fiscale coûte entre 50 et 80 milliards d'euros par an. A l'échelle mondiale, on estime que le montant des sommes dissimulées dans les paradis fiscaux oscille entre 17 000 milliards et 26 000 milliards d'euros ! L'ONG CCFD-Terre solidaire a épiluché les chiffres rendus publics par les cinq plus grandes banques françaises (BNP, Banque populaire-Caisse d'épargne, Société générale, Crédit mutuel et Crédit agricole). Conclusion : sur les 3 040 filiales des cinq établissements, près de 1 700 se trouvent à l'étranger, dont 358 dans un paradis fiscal. L'étude épingle au passage de nombreux paradis fiscaux européens, dont la Belgique et les Pays-Bas. Ce dernier pays se caractérise ainsi par une fiscalité particulièrement « douce » pour le capital : un impôt sur les sociétés qui ne

dépasse pas les 25 %, une fiscalité sur les dividendes dérisoire, etc.

Le vrai scandale du Luxembourg

En Europe, le Luxembourg est un havre fiscal particulièrement prisé par les multinationales. Le récent scandale « Luxembourg leaks » en est une preuve. Un collectif de journalistes a montré comment 340 multinationales ont réduit leur taux d'imposition grâce à des accords secrets passés avec l'administration fiscale luxembourgeoise. Surnommés « tax rulings », ces accords permettent aux entreprises de déroger au taux d'imposition légal pratiqué par un pays, en l'occurrence le Luxembourg. Officiellement, ce pays affiche un taux d'impôt sur les sociétés de 22 %. En pratique, les accords ont permis aux entreprises de réduire ce taux comme peau de chagrin. Elles ont utilisé diverses techniques : empilement d'avantages offerts par les paradis fiscaux, réduction de TVA, régime favorable sur l'utilisation des brevets et marques, etc. Entre 2002 et 2010, ce sont plusieurs milliards d'euros de recettes fiscales qui se sont volatilisées. Dans la liste des multinationales figurent Apple, Amazon ou Ikea. Jean-Claude Juncker, actuel président de la Commission européenne, est au centre de la polémique, puisqu'il était premier ministre du Luxembourg au moment où les accords secrets ont été signés.

Malgré tout, les socialistes ont voté Juncker

C'est au moment où la Commission européenne enquêtait sur ces pratiques que Jean-Claude Juncker a réussi à s'en faire élire président. Avec le soutien des conservateurs, son camp politique, mais aussi des socialistes européens et notamment français. « On lui a donné notre confiance en sachant que nous avions devant nous quelqu'un qui avait été à la tête d'un paradis fiscal », a ainsi reconnu dans « Le Monde » l'eurodéputée socialiste Pervenche Bérès. Le prix du portefeuille de commissaire de Pierre Moscovici L'Europe qui nous a été vendue, et le retour à la réalité

Ce dernier avatar politicien, qui permet à un dirigeant d'un paradis fiscal de diriger la Commission européenne, chargée d'émettre des directives qui s'imposent ensuite à ses voisins dont il organisait le siphonnage des recettes fiscales, est une illustration de plus du fossé entre l'Europe promise aux citoyens et la réalité. L'Europe « sociale » qui devait naître du Traité de Maastricht a été vendue par le pouvoir socialiste en 1992. Lorsque Jacques

Chirac a de nouveau sollicité les Français en 2005 par référendum pour approuver le Traité constitutionnel européen, la direction du PS français s'est à nouveau engagée aux côtés de la droite pour faire approuver ce projet néolibéral au nom, là encore, de l'Europe sociale. Cette fois, les électeurs ne s'y sont pas laissés prendre Et Nicolas Sarkozy s'est empressé, au début de son mandat, de ratifier la copie du TCE sous le nom de Traité de Lisbonne. L'Europe sociale n'est pourtant pas arrivée. Avec la décision de la CJE dans cette affaire d'aides sociales qui opposaient l'Allemagne à une jeune femme roumaine, l'Europe révèle (si c'était encore nécessaire) son vrai visage. Après les politiques d'austérité imposées à tous ses états membres, cette décision dit que s'il est facile de planquer des milliards d'euros au Luxembourg (sans que la CJE n'en soit saisie), il est hors de question d'accepter que les citoyens de l'Union européenne puissent circuler et survivre en son sein lorsqu'ils sont pauvres.

(1) Elle avait été saisie par une mère roumaine vivant en Allemagne, qui s'était vue refuser des aides sociales car elle ne recherchait apparemment pas de travail. Selon la Cour, l'Allemagne a agi en conformité avec le droit européen.

cyprien boganda et diego chauvet

**cboganda@humadimanche.fr ;
dchauvet@humadimanche.fr**

